



Le Mandat de Doha:

"Faisant fond sur les travaux accomplis à ce jour et sans préjudice du résultat des négociations, nous nous engageons à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles de l'accès aux marchés ; des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif ; et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. Nous convenons que le traitement spécial et différencié pour les pays en développement fera partie intégrante de tous les éléments des négociations et sera incorporé dans les Listes de concessions et d'engagements et selon qu'il sera approprié, dans les règles et disciplines à négocier, de manière à être effectif d'un point de vue opérationnel et à permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. Nous prenons note des considérations autres que d'ordre commercial reflétées dans les propositions de négociation présentées par les Membres et confirmons que les considérations autres que d'ordre commercial seront prises en compte dans les négociations comme il est prévu dans l'Accord sur l'agriculture.

(Paragraphe 13 de la Déclaration ministérielle de Doha)

Agriculture

Les négociations sur l'agriculture - élément clé du Cycle de Doha, dans l'ensemble - ont, durant la période menant à la Conférence ministérielle de HongKong, été caractérisées par un besoin urgent de leadership, de la part des acteurs clés et par la nécessité simultanée d'un processus qui incorpore les préoccupations de tous les pays et permet la mise en œuvre de la dimension développement du Cycle.

Les Membres avaient espéré arriver, avant fin juillet 2005, à une 'première approximation' des modalités pour l'agriculture, les modalités effectives - pourcentages pour les réductions des tarifs et des subventions, formules de réduction, critères pour le soutien interne, délais ou périodes de transition - devant être complétées lors de la Conférence ministérielle. Les négociations ont toutefois été considérablement retardées, durant les 5 premiers mois de l'année, par un problème technique lié au processus de conversion des tarifs agricoles 'spécifiques' fondés sur les quantités importées en équivalents 'ad valorem' - (EAV) -, c'est-à-dire des tarifs fondés sur le prix du produit. La conversion en EAV est un exercice transparent qui permet de classer les tarifs des Membres en tranches différentes soumises à des prescriptions de réduction tarifaire diverses, aux fins de la formule étagée des abaissements tarifaires. Les Membres clés se sont finalement mis d'accord sur le processus de conversion en EAV, en mai, lors d'une réunion 'mini-ministérielle' tenue en marge de la réunion annuelle de l'OCDE à Paris ; après cela, les négociations sur la formule de réduction tarifaire pourraient sérieusement commencer. Au cours d'une réunion mini ministérielle tenue en juillet, à Dalian (Chine), le groupe du G-20 de grands pays en développement (notamment le Brésil et l'Inde) a présenté une proposition sur l'accès aux marchés dont les Membres ont convenu de se servir comme base pour les négociations futures.

Toutefois, le blocage sur les EAV, combiné aux divergences politiques persistantes et à l'absence d'engagement entre les parties clés, a contribué à l'incapacité des délégués à arriver à un accord sur les 'premières approximations', fin juillet - et ceci, en dépit d'un processus intense de réunions en groupes restreints entre les pays clé et de la présence des ministres du commerce, en dernière minute, à Genève. Tim Groser, ancien ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, qui présidait les discussions sur l'agriculture, avait, plutôt procédé à une évaluation de la situation des négociations sur l'agriculture lors du Conseil Général. Selon Groser, les négociations avant HongKong seraient fermement ancrées dans la Déclaration de Doha elle-même, ainsi que dans 'Le Paquet de Juillet' 2004, car aucun nouveau texte n'avait été convenu. Les négociations sur l'accès aux marchés continuaient d'être le 'pilier' le plus litigieux des discussions, avec moins de progrès que ceux réalisés sur le soutien interne et la concurrence à l'exportation.

Lorsque que les négociations ont redémarré après l'interruption annuelle du mois d'août à l'OMC, Groser a cédé son fauteuil de président des négociations sur l'agriculture à son compatriote, Crawford Falconer. Falconer a mis en branle un processus axé essentiellement sur les modalités pour les négociations, en se fondant sur une approche 'générale' sur la recherche de concessions croisées dans les trois piliers de l'agriculture, ainsi que de liens aux autres domaines de négociation. Ces négociations basées à Genève, au cours desquelles les délégués ont été continuellement mobilisés entre les 'semaines de l'agriculture' officielles, ont été associées à des réunions au niveau ministériel entre les Membres clés.

À la suite de discussions bilatérales entre les États-Unis, l'UE, les Cinq parties intéressées (FIP) - comprenant les États-Unis, l'UE, le Brésil, l'Inde et l'Australie - se sont réunies au niveau ministériel, les 23-24 septembre, à Paris. Plusieurs autres partenaires commerciaux clés se sont par la suite joints aux discussions. Les participants ont débattu de scénarios pour des formules de réduction tarifaire, et l'UE en a présenté quatre différents. Les États-Unis ont proposé des abaissements beaucoup plus ambitieux, mais n'ont pas avancé sur le soutien interne, un domaine sur lequel les autres recherchaient des concessions américaines.

Des discussions intenses se sont poursuivies à Genève, où les délégués ont tenu un dialogue permanent. Le président Falconer a convoqué des réunions régulières entre différents groupes, et organisé des 'cliniques de transparence' pour tous les délégués.

Les FIP se sont de nouveau réunies, du 10 au 12 octobre, en premier lieu lors d'une réunion mini-ministérielle organisée par les États-Unis à Zurich, et par la suite, à Genève. Au cours de ces réunions, les États-Unis ont présenté de nouvelles propositions à la fois sur le soutien interne - en se montrant, pour la première fois, disposés à réduire leurs propres subventions ayant des effets de distorsion des échanges - et sur l'accès aux marchés. L'UE et le G-20 ont fait des contre-propositions sur l'accès aux marchés, le G-20 appelant à des abaissements plus conséquents que ceux de l'UE, mais restant moins ambitieux que les États-Unis. L'UE s'est rapprochée des États-Unis sur le soutien interne, alors même que les États-Unis avaient proposé une approche aux termes de laquelle l'UE ferait les réductions les plus conséquentes - des abaissements de 70% sur les subventions ayant des effets de distorsion des échanges, contre 60% pour les États-Unis. Il est toutefois difficile de faire une estimation de tels abaissements, car les pays appliquent déjà des tarifs inférieurs au maximum de leurs tarifs 'consolidés' autorisés.

Une nouvelle série de discussions au niveau ministériel entre les FIP, à Genève, s'est soldée par un échec, le 19 octobre, car l'UE n'avait pas été en mesure de présenter une offre d'accès aux marchés révisée en raison de tensions internes.

Alors que les États-Unis, l'Australie et le G-20 exerçaient des pressions considérables sur l'UE pour l'amener à accepter des abaissements tarifaires plus conséquents, le groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) s'inquiétait sérieusement du fait que le concept émergent de 'terrain d'entente' penchait en faveur des positions des États-Unis et du Groupe de Cairns, au lieu de prendre en compte les positions du G-20 (essentiellement des pays développés importateurs nets de produits alimentaires, tels que la Suisse et le Japon) et des pays ACP. Le groupe a noté qu'un grand nombre de pays en développement - dont ses 79 Membres de l'OMC - sont en faveur d'une approche plus prudente de la réduction tarifaire pour les produits agricoles. Le groupe a également appelé à un processus de négociation plus transparent et plus inclusif.

L'UE a présenté, le 28 octobre, une « nouvelle proposition améliorée » qui met l'accent sur le fait qu'il s'agissait d'une offre finale, sous réserve d'avancées sur d'autres questions telles que le renforcement des disciplines sur des outils de la concurrence à l'exportation autres que les subventions à l'exportation directes ; le soutien interne partiellement découplé au titre de la catégorie bleue ; les indications géographiques (un type de nom de marque pour protéger à l'échelle globale des produits typiquement européens, tels que le jambon de Parme) ; ainsi que l'accès aux marchés pour les biens industriels et les services.

Les différentes coalitions de négociation ont également tenu des réunions ministérielles pour coordonner les positions au cours de l'année 2005 : le G-20 s'est réuni en mars, à New Delhi en Inde, et à Bhurban au Pakistan, en septembre ; le Groupe de Cairns, exportateurs de produits agricoles a tenu sa première réunion ministérielle après Cancun en mars, à Cartagena, en Colombie ; et les pays du G-33, partisans des Produits spéciaux (qui reposent sur des critères des besoins en matière

de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence et de développement rural) et d'un Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) pour protéger les agriculteurs vulnérables contre de brusques poussées des importations, se sont réunis en juin, à Djakarta, en Inde.

Les négociations se sont déroulées avec en toile de fond deux affaires majeures de règlement des différends qui se sont conclues au détriment des subventions américaines au coton et des subventions européennes au sucre. Les États-Unis et l'UE ont fait appel de ces verdicts, mais ont perdu leurs appels. En plus des différends sur le coton et le sucre, une affaire de longue date entre les producteurs de banane européens et latino-américains est revenue hanter le système. Début 2006, l'UE doit remplacer son régime d'importation actuel, qui comprend des contingents tarifaires et des préférences pour les pays ACP, par un régime uniquement tarifaire. L'UE et les pays latino-américains ne peuvent pas se mettre d'accord sur un tarif approprié et les pays latino-américains avertissent qu'un accord est nécessaire d'ici HongKong pour mener à bien la Conférence ministérielle. Les pays qui soutiennent 'l'Initiative sur le coton', par contre, y voient une question décisive à la réussite de la conférence ministérielle de HongKong.

Délais prescrits

- Conclusion des négociations dans le cadre de 'l'engagement unique' convenu lors de la Conférence ministérielle de Doha de 2001.

Contexte

L'agriculture et les services sont les seuls domaines où des négociations sur la libéralisation accrue des échanges ont été prescrites dans les Accords de l'OMC eux-mêmes. Les discussions dans ces paramètres ont démarré à temps, en 2000, mais aucun progrès perceptible n'avait été réalisé jusqu'à l'ouverture de négociations plus larges en novembre 2001, lors de la Conférence mi-

nistérielles de Doha. Les ministres se sont efforcés, à Doha, de trouver un compromis acceptable pour tous les Membres de l'OMC, qui étaient profondément divisés sur l'orientation générale à prendre dans le processus de réforme du secteur agricole. Durant de la Conférence ministérielle de Cancun, les négociations ont échoué en partie parce qu'il était perçu que les pays développés clés exerçaient une influence trop forte sur le texte sur l'agriculture en cours de négociation. (voir Dossier du Cycle de Doha, Vol. 2).

À la suite de Cancun, il a fallu dix mois de négociations fiévreuses pour que le Conseil Général arrive à un consensus sur 'le Paquet de juillet' 2004 (W/L/579), qui a finalement permis de faire avancer le processus. L'annexe A de ce document contient un 'cadre pour l'établissement de modalités dans l'agriculture' qui présente de larges paramètres pour des négociations futures, mais qui est assez vague dans la mesure où il repousse à plus tard la résolution des défis clés. Après avoir convenu du Cadre de juillet, les délégués ont achevé une 'première lecture' du texte complet, en mars 2005, des discussions plus détaillées sur certains éléments ayant lieu en parallèle, au sein de groupes restreints.

Cancun a transformé de manière permanente la dynamique de négociation : il est loin le temps où c'était le 'Quad', formé de l'UE, des États-Unis, du Canada et du Japon, qui prenait les décisions. Le 'nouveau Quad' comprend le Brésil, l'UE, l'Inde et les États-Unis. Avec l'Australie, ces pays constituent les 'Cinq Parties Intéressées' et sont à présent au centre de la prise de décision. Le groupe du G-20 de pays en développement - constitué peu de temps avant Cancun et comprenant des locomotives telles que le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Afrique du sud - est devenu un acteur majeur dans les négociations et a produit des propositions spécifiques qui cherchent à surveiller le 'terrain d'entente'.

Accès aux marchés

Le pilier de l'accès aux marchés dans les discussions continue d'être très litigieux et les négociations générales ont été sérieusement retardées, au cours du premier semestre de 2005, en raison d'un problème technique sur les EAV.

Conversion en équivalents ad valorem

Dans les cas simples, les Membres fondent la conversion des EAV sur les volumes des importations et sur les valeurs d'importation notifiées, présentées à la Base de données intégrées (IDB) de l'OMC. Des difficultés surviennent toutefois avec certains produits raffinés tels que le sucre et le fromage, là où des préférences ou des contingents tarifaires sont impliqués. Dans ce tels cas, les prix à l'importation, diffèrent souvent de manière significative des prix mondiaux compilés dans la base de données des Statistiques du commerce des produits de base (ComTrade) de l'ONU. Les cas dans lesquels les deux ensembles de données produisent des prix particulièrement divergents (et donc, des taux ad valorem) sont extraits, sur la base de comparaisons entre les ensembles de données de l'OMC et de l'ONU, et les conversions se font, par la suite, sur la base des données à la fois de l'IDB et de la ComTrade.

La conversion EAV a opposé l'UE et les pays du G-10 aux États-Unis, au Groupe de Cairns et au G-20. Les premiers ont recours à un grand nombre de tarifs spécifiques et souhaitaient que la conversion repose sur les données de l'IDB, alors que les exportateurs de produits agricoles souhaitaient fonder la conversion de manière plus étroite sur les cours mondiaux plus faibles, ce qui aurait abouti à des EAV plus élevés et, à terme, à des réductions tarifaires plus conséquentes. À la suite de négociations intenses, lors d'une réunion mini-ministérielle de mai, les participants se sont accordés sur des chiffres spécifiques pour des moyennes de pondération des estimations de prix de l'IDB et de la ComTrade. Les prix des produits de base seront pondérés davantage vers les prix plus faibles de la ComTrade, alors que les prix des biens transformés seront relativement plus proches des niveaux IDB plus élevés.

Formule de réduction tarifaire

À la suite du compromis sur la conversion EAV, les Membres ont finalement été en mesure de produire des EAV pour leurs diverses lignes tarifaires et de passer à des discussions sur la formule de réduction tarifaire. Dans les discussions initiales, les Membres sont restés campés sur leurs anciennes positions, les États-Unis, le Groupe de Cairns et le G-20 préférant une formule ayant un effet harmonisateur fort - les tarifs les plus élevés seront proportionnellement soumis à des réductions plus fortes que les tarifs plus faibles - à la formule du Cycle d'Uruguay, qui donne aux Membres davantage de flexibilité en ce qui concerne les tarifs élevés. C'est cette dernière que l'UE et les pays du G-10 préfèrent. Certaines idées pour des compromis ont été présentées, mais la véritable avancée est venue avec une proposition, présentée par le G-20, lors de la réunion mini-ministérielle de Dalian, en juillet, proposition qui a par la suite servi de base pour les négociations.

Aux termes de la formule du G-20, les lignes tarifaires des pays développés et des pays en développement seraient divisées en différents ensembles de fourchettes tarifaires, en fonction du niveau des droits actuellement appliqués, chaque fourchette étant soumise à des réductions en pourcentage différents. Pour les pays développés, 5 fourchettes différentes seraient disponibles, la première comprenant les tarifs allant jusqu'à 20% et la 5ème, tous les tarifs supérieurs à 80%. Les tarifs dans chaque fourchette seraient soumis à des abaissements linéaires à des pourcentages progressivement plus élevés pour chaque fourchette. Les tarifs des pays en développement, par contre, seraient répartis en quatre fourchettes : zéro à 30%, 30 à 80%, 80 à 130% et plus de 130%.

En plus de l'exposé succinct de la formule, le G-20 a également suggéré le plafonnement des tarifs individuels à 100% pour les pays développés et à 150% pour les pays en développement. Cette approche prendrait en compte la question des

crêtes tarifaires. Le G-10 et les ACP y sont fortement opposés. Le G-10 a déclaré que les tarifs élevés ne traduisent pas nécessairement un blocage de l'accès aux marchés et ont soutenu que le fardeau de l'ouverture des marchés ne devrait pas reposer de manière disproportionnée sur un petit nombre de pays ayant des tarifs élevés, qui importent effectivement une part significative de leur alimentation.

A la suite de la réunion de Dalian, l'UE a suggéré une approche alternative fondée sur trois fourchettes tarifaires pour les pays en développement comme pour les pays développés, les pays en développement opérant deux tiers de la réduction des pays développés, pour des étages comparables. Lorsque les discussions sont entrées dans la seconde phase, l'UE a abandonné cette proposition pour présenter quatre 'scénarios' différents pour les réductions tarifaires, sur la base de la proposition du G-20. Chaque scénario diviserait les tarifs des pays en 4 fourchettes et permettrait aux pays en développement d'opérer des abaissements équivalents aux deux tiers de ceux des pays développés. Les quatre diffèrent dans leur ambition : les réductions moyennes allaient de 24,5 à 36,4%, les tarifs des fourchettes les plus élevées étant soumis à de très fortes réductions. De plus, l'UE a proposé d'intégrer la flexibilité directement dans la formule, sous forme de 'pivots'. Dans le cadre de cette approche, un pivot de 10% dans une fourchette ayant une prescription de réduction de 50% laisserait aux Membres l'option de réduire de 40% les tarifs sur certains produits, à la condition que d'autres tarifs soient réduits de manière plus conséquente, pour maintenir la réduction moyenne pour la fourchette au niveau cible. L'UE a déclaré que l'intégration d'une plus grande flexibilité dans l'approche, à travers les pivots, réduirait le besoin de recourir aux 'produits sensibles', qui ne relèvent pas de la formule et pour lesquels une réduction tarifaire plus faible est prévue. Les États-Unis et le Brésil ont fait part de leur scepticisme concernant le concept des pivots.

Le 10 octobre, les États-Unis ont présenté une formule qui établissait quatre étages identiques pour les pays en développement et les pays développés et qui comprenait les tarifs inférieurs à 20%, entre 20-40%, entre 40-60, et supérieurs à 60%. Aux termes de la formule, les abaissements tarifaires augmenteraient progressivement dans chaque étage, les pays développés opérant des réductions de 55-65, 65-75, 75-85 et 85-90% respectivement, dans les 4 étages. Les États-Unis n'ont pas spécifié l'importance des abaissements tarifaires qu'ils rechercheraient pour les pays en développement, mais ont déclaré qu'ils seraient légèrement plus faibles que ceux opérés par les pays développés. Ils ont également suggéré le plafonnement des tarifs des pays développés à 75%, contre 100% pour les pays en développement.

Une proposition du G-20, également en date du 10 octobre, exposait deux options pour l'accès aux marchés et exigeait des pays qu'ils choisissent entre adopter une formule plus flexible et désigner davantage de produits sensibles. La proposition n'a pas avancé de pourcentages spécifiques pour les abaissements tarifaires. Les pays qui optent pour la formule spécifique seraient autorisés à faire des déviations limitées par rapport à l'abaissement moyen pour les produits dans chaque étage, mais seraient pas autorisés à avoir autant de produits sensibles que les pays qui ont choisi la formule moins flexible. Le groupe a rejeté le principe des plafonds tarifaires.

Le G-20 a fait une proposition d'accès aux marchés révisée, le 12 octobre, en y insérant des abaissements tarifaires chiffrés pour les fourchettes qu'il avait présentées dans le document de Dalian. Le groupe a appelé à une réduction tarifaire minimale moyenne de 54% dans les pays développés et une réduction tarifaire maximale moyenne de 36% dans les pays en développement. Les pays en développement procéderaient à des abaissements de 25, 30, 35 et 40% dans les fourchettes respectives inférieures à 30%, de 30-80%, 80-130% et supérieures à 130%. Dans leurs étages (révisés) inférieurs à 20%, de 20-50%, 50-75% et supérieurs à 75%, les pays développés seraient tenus d'opérer des abaissements plus conséquents, de 45, 55, 65 et 75%, respectivement.

Selon la proposition du G-20, les différences de seuils et de réductions tarifaires sont nécessaires pour garantir que les pays en développement ne se retrouvent pas avec une charge disproportionnée d'engagements. Le G-20 a proposé le plafonnement des tarifs des pays développés à 150%, contre 100% pour les pays en développement.

Les pays ACP ont, le 21 octobre, présenté une proposition sur l'accès aux marchés qui mettait en évidence la vulnérabilité de nombreux pays en développement face à l'ouverture illimitée des marchés. Leur formule classerait les tarifs en quatre étages pour la réduction : pour les pays en développement, les produits ayant des tarifs de 0-50, 50-100, 100-150 et supérieurs à 150% ; les étages correspondants pour les pays développés seraient de 0-20, 20-50, 50-80 et supérieurs à 80%. Les pays en développement feraient des abaissements tarifaires allant de 15 à 30% ; ceux requis des pays développés n'ont pas été spécifiés.

La proposition des pays ACP prévoyait également une attention spéciale aux pays en développement qui avaient consolidé leurs tarifs à un taux uniforme très élevé durant le Cycle d'Uruguay - autrement, les tarifs de ces pays entreraient dans les étages supérieurs de toutes les propositions actuelles sur l'accès aux marchés, où ils seraient soumis à des réductions en pourcentage importants.

Concernant l'érosion des préférences de longue date - une des préoccupations clé des pays ACP - le groupe a promis de présenter une proposition plus détaillée. Il a déjà spécifié que les pays développés devraient inclure des produits liés aux préférences dans leurs listes de produits sensibles devant être soumis à une réduction tarifaire plus faible, car ceci les protégerait contre l'érosion des préférences.

L'UE a déposé sa « nouvelle offre améliorée » d'accès aux marchés, le 28 octobre. Dans le cadre de cette approche, les tarifs des pays deve-

loppés seraient divisés en 4 étages, comprenant des tarifs de 0-30, 30-60, 60-90 et supérieurs à 90%, auxquels seront appliqués des abaissements de 35, 45, 50 et 60% respectivement. Pour les pays en développement, les étages seraient pour les produits ayant des tarifs de 0-30, 30-80, 80-130 et supérieurs à 130, les abaissements tarifaires qui y sont liés étant de 25, 30, 35 et 40% respectivement. Bien qu'elle ait renoncé au concept de pivots, l'UE a suggéré qu'une flexibilité additionnelle soit autorisée pour les abaissements tarifaires dans les fourchettes les plus basses des pays développés comme des pays en développement. Huit pour cent des produits pourraient être désignés comme sensibles. L'UE a accepté l'approche du plafonnement tarifaire suggéré par le G-20.

Produits spéciaux, Mécanisme de sauvegarde spéciale et produits sensibles

Les pays du G-33, demandeurs des produits spéciaux et du Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), ont défendu leur position, lors d'une réunion ministérielle, en juin. Ils exigent que les pays disposent d'une « flexibilité maximale » dans la désignation des produits spéciaux, étant donné qu'un ensemble commun d'indicateurs ne peut refléter les conditions largement différentes d'un pays en développement à l'autre, et même au sein des pays en développement. Les produits spéciaux ne devraient pas être soumis à la réduction tarifaire et devraient pouvoir prétendre au MSS. Le MSS devrait être applicable à tous les produits agricoles - au lieu d'être lié aux niveaux tarifaires faibles ou à des engagements de réduction tarifaire importante - et devrait être déclenché sur la base à la fois des brusques poussées de volumes et des baisses de prix. La question des produits spéciaux et celle du MSS doivent être réglées avant la Conférence ministérielle de HongKong.

Dans les discussions à l'OMC, les effets possibles de la désignation des produits sensibles sur le commerce Sud-Sud ont suscité des polémiques. Certains pays latino-américains ont

déclaré que les produits d'exportation ne devraient pas être désignés comme produits spéciaux car ils ne répondent pas aux critères des besoins en matière de sécurité alimentaire, et ont suggéré que les indicateurs devraient garantir que la reconnaissance des produits spéciaux se limite aux produits non commerciaux. Le G-33 s'est toutefois opposé à de telles restrictions, en faisant valoir que les critères de sécurité alimentaire, de garantie des moyens d'existence dans les zones rurales et de développement rural n'empêchaient pas que ces produits soient commerciaux. Selon la Malaisie et la Thaïlande, l'exportation vers d'autres pays en développement était un instrument très important pour la réalisation des objectifs de développement et ceci ne devrait pas être entravé de façon injustifiée. Selon le Pérou, les produits tropicaux ne devraient pas être désignés comme produits spéciaux ; et le Chili a souligné qu'il y avait de nombreuses formes de traitement spécial et différencié auxquelles les pays avaient recours, en plus des exemptions pour les produits spéciaux, notamment le MSS. Selon la Chine, le Nicaragua et Cuba, les produits spéciaux devraient être limités à un certain pourcentage des lignes tarifaires.

Concernant le MSS, les États-Unis ont déclaré que ce mécanisme ferait double emploi avec la désignation des produits spéciaux, car les deux instruments servaient aux mêmes fins. Le G-33 a rétorqué que ce dernier instrument était une exemption à long terme, alors que le MSS était un mécanisme à court terme destiné à aider les pays en développement à faire face aux fluctuations des prix des produits et aux brusques poussées des importations qui en résultent.

Du fait que les trois critères pour les produits spéciaux sont énoncés dans le Cadre de juillet (sécurité alimentaire, garantie des moyens d'existence et développement rural), le G-33 a été pressé de produire des indicateurs pour la mise en œuvre des critères. Le groupe a fait une présentation, le 12 octobre, sur les moyens d'identifier les produits spéciaux. Concernant la sécurité alimentaire, les préoccupations au niveau national comprenaient l'accès à l'alimentation dans toutes les régions et pour tous les ménages, de même que la part dans la ration calorique moyenne. Les préoccupations au niveau international concernaient la vulnérabilité des pays à des interruptions de l'approvisionnement. Pour ce qui est de l'évaluation de l'importance des produits pour la garantie des moyens d'existence, le document a fortement mis l'accent sur le rôle des petits agriculteurs disposant de ressources limitées dans la production de récoltes particulières qui peuvent être évincées par les importations. Le document déclarait également que les besoins des groupes spéciaux, tels que les communautés tribales ou les femmes, ou les produits de régions géographiquement désavantagées, pourraient être pris en compte. Concernant le développement rural, le document notait la nécessité d'offrir des options pour améliorer les conditions de vie des populations rurales, sur la base à la fois des produits existants et du potentiel de valeur ajoutée dans les zones rurales. Le G-33 a noté que les pays devraient disposer de la flexibilité de désigner de nouveaux produits spéciaux, à la place de ceux existants, avec l'évolution de la situation. Le document du G-33 soutenait également que les produits dont les prix sur les marchés mondiaux subissent des distorsions en raison des subventions des pays riches, devraient automatiquement pouvoir prétendre au statut de produits spéciaux.

Pour ce qui est des produits sensibles, qui sont disponibles pour tous les pays et qui sont soumis à une réduction tarifaire plus faible, les États-Unis et le G-20 ont proposé une limite de un pour cent des lignes tarifaires. L'UE soutient le droit de désigner jusqu'à 8% des lignes tarifaires comme sensibles ; le G-10, entre 10 et 15%, en fonction de la formule de réduction tarifaire choisie par un pays. Toutes les parties ont fourni des solutions différentes sur les moyens d'arriver à un équilibre entre la flexibilité de dévier d'une réduction tarifaire standard et la hausse des contingents tarifaires. L'Australie a proposé une approche simple, avec l'intégration directe de la flexibilité pour les produits sensibles dans la formule étagée d'accès aux marchés. Pour chaque étage, une combinaison standard de réduction tarifaire et d'expansion des contingents s'appliquerait ; plus l'étage est élevé,

plus l'abaissement tarifaire et l'expansion des contingents combinés, requis pour un produit sensible dans l'étage, seront conséquents.

Une demande faite par les pays ACP selon laquelle « les produits liés à des préférences de longue date seront désignés comme produits sensibles » - ce qui permettrait aux pays développés d'atténuer l'étendue de l'érosion des préférences - allait à l'encontre de la suggestion du G-20, qui propose que les pays développés ne soient pas autorisés à désigner des produits tropicaux comme sensibles. Le G-11 nouvellement constitué (Costa Rica, Equateur et d'autres exportateurs latino-américains) qui est en faveur de l'élargissement de l'accès aux marchés pour les produits tropicaux et les alternatives aux récoltes illicites, avait initialement proposé cette interdiction.

Soutien interne

Catégorie ambre

Dans le domaine du soutien interne, les principaux pays qui octroient des subventions sont depuis longtemps en désaccord sur la structure de la formule étagée pour opérer des réductions du soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges (Mesure globale du soutien - MGS ; le niveau du plafond de consolidation sur le soutien interne global ayant des effets de distorsion sur les échanges). L'UE appuyait une formule à trois étages au titre de laquelle elle opérerait les réductions en pourcentage les plus conséquentes, les États-Unis et le Japon entrant dans la seconde catégorie. Les États-Unis préféraient une formule dans laquelle le Japon entrerait dans un étage plus élevé que les États-Unis.

Dans une proposition en date du 10 octobre, les États-Unis se sont dits disposés à réduire le gros de leur catégorie ambre de 60%, au cours d'une période de 5 ans, à la condition que l'UE et le Japon réduise leur catégorie ambre de 83%. En réponse, l'UE a offert d'opérer des abaissements de 70% de son soutien au titre de la catégorie ambre, soit une hausse par rapport à une offre antérieure de 65%, sous réserve de réductions proportionnelles par les États-Unis et le Japon.

Une proposition du G-20, présentée le 12 octobre, classerait les plafonds de l'ensemble du soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges accordé par les pays développés, en 3 fourchettes : inférieur à 10 milliards de dollars US, 10-60 milliards et supérieur à 60 milliards de dollars, avec des réductions prévues de 70, 75 et 80% respectivement. Ceci amènerait l'UE à abaisser de 80% son plafond pour le total du soutien au titre des catégories ambre, bleue et de minimis, contre 75% pour les États-Unis. Il n'y a pas de précision sur le point de savoir dans laquelle des deux fourchettes supérieures le Japon entrerait.

De plus, la proposition du G-20 sur l'accès aux marchés suggérait que les pays en développement aient recours à des actions correctives (qui pourraient prendre la forme de mesures antidumping ou compensatoires) contre les importations subventionnées en provenance des pays développés. Toutefois le document ne donne pas d'éléments spécifiques sur la façon dont le mécanisme pourrait fonctionner.

Concernant un calendrier, le G-20 a suggéré l'réinitialisation des abaissements, afin de réaliser une réduction réelle des subventions, étant donné que de nombreux pays ont le droit de fournir davantage de subventions qu'ils ne le font actuellement - leurs niveaux SGM consolidés sont plus élevés que leurs niveaux appliqués. Le G-20 a également mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des niveaux de base précis et d'éviter le « transfert de catégories », qui consiste à apporter des changements mineurs aux subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges, pour les transférer de la catégorie bleue à la catégorie verte.

Catégorie bleue

Le G-20 a présenté une proposition sur la catégorie bleue (versements agricoles partiellement découplés, au titre des programmes visant à limiter la production),

pour chercher à prévenir le « transfert de catégories ». Selon le groupe, tout soutien aux produits de base au titre de la catégorie ambre devait être totalement réformé pour cadrer avec la catégorie bleue, avant d'être transféré, car la catégorie bleue avait été créée pour aider les pays en transition à renoncer aux subventions qui faussent les échanges. De plus, le groupe a appelé à des contrôles sur le soutien lié aux prix, pour que ceux-ci soient considérés comme des mesures de soutien au titre de la catégorie bleue.

Les États-Unis projettent actuellement de protéger leurs paiements contracycliques - des subventions aux producteurs agricoles qui augmentent avec la baisse de valeur de la moyenne saisonnière des prix des produits de base - de la catégorie bleue et lie le renforcement des critères aux concessions accordées par d'autres dans le pilier de l'accès aux marchés. L'UE, dans sa proposition du 28 octobre, a mis l'accent sur le besoin de disciplines effectives sur la catégorie bleue.

Catégorie verte

Si l'UE et le G-10 considèrent le réexamen de la catégorie verte (subventions découplées, ayant des effets de distorsion minimales) comme un simple « contrôle de santé », d'autres souhaitent garantir que les critères pour les subventions répondent à l'objectif de cette catégorie. Le Canada a suggéré des mesures visant à simplifier les calculs des lignes de base et des périodes de référence pour les paiements, à rehausser la clarté et à garantir que les périodes de référence sont représentatives, fixes et notifiées. Pour ce qui est des paiements d'ajustement structurel pour le retrait des producteurs et des ressources, le Canada a souhaité garantir que ceux-ci étaient limités dans le temps au lieu d'être indéfiniment versés. En ce qui concerne les paiements environnementaux, le Canada a cherché à garantir que ceux-ci étaient indépendants du volume de la production et n'étaient liés qu'aux coûts additionnels de mise en conformité avec les conditions imposées par le gouvernement.

Le G-20 a fait une présentation mettant l'accent sur la nécessité de s'assurer que les versements directs aux producteurs ne sont pas liés aux niveaux de production. Le document contenait également un certain nombre d'amendements visant à fournir un traitement spécial et différencié aux pays en développement, notamment : un soutien aux revenus pour les producteurs à faible revenu uniquement ; des subventions pour la réforme agraire dans les pays en développement ; la flexibilité pour les pays en développement de décider quelle garantie des revenus ou quel soutien au revenu après des catastrophes naturelles devrait être exempté ; et des exceptions en faveur des pays en développement pour les critères stricts de paiements dans le cadre des programmes d'assistance régionaux.

Faisant le point, fin juillet, le président Groser a noté que les pays qui avaient le plus recours à la catégorie verte devraient sérieusement prendre en considération les propositions faites par d'autres pays sur le renforcement des critères. Dans le même temps, certaines nouvelles dispositions axées sur les besoins des pays en développement devaient être incluses. Dans leurs présentations, en octobre, les États-Unis et l'UE ont confirmé que la catégorie verte était toujours nécessaire.

Concurrence à l'exportation

Pour ce qui est de la concurrence à l'exportation, les Membres de l'OMC s'accordent largement sur les changements nécessaires pour l'élimina-

tion des subventions à l'exportation régulières (bien qu'ils n'aient pas encore fixé de date butoir pour ce faire) et des crédits à l'exportation. Il leur reste toutefois à se mettre d'accord sur de nouvelles disciplines concernant les entreprises commerciales étatiques et l'aide alimentaire qui, insiste l'UE - le plus grand utilisateur des subventions à l'exportation directes - doivent être réformées en parallèle. Selon l'UE et d'autres exportateurs de produits agricoles, l'aide alimentaire devrait se limiter essentiellement à des dons en espèces, sauf en cas d'urgence. Ils visent à stopper ce qu'ils considèrent comme des exportations américaines de produits excédentaires subventionnés, sous le couvert des programmes d'aide bilatérale, des accusations que les États-Unis rejettent. La proposition relative aux dons en espèces a l'appui de certains pays bénéficiaires tels que l'Ouganda, dont les agriculteurs pauvres ont été évincés des marchés locaux par les excédents agricoles subventionnés entrés dans le pays sous forme d'aide alimentaire. D'autres bénéficiaires ont fait part de leur désaccord et le directeur du Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM) a mis en garde contre la limitation de l'aide alimentaire à des dons en espèces.

Le G-20 a appelé à un « engagement de maintien du statu quo immédiat sur toutes les formes de subventions à l'exportation » et a suggéré l'élimination des subventions à l'exportation dans un délai de 5 ans, avec des réductions significatives le plutôt possible.

Coton

Le Sous-comité du coton a tenu sa première réunion en février et se réunit régulièrement depuis lors. Les Membres ont convenu de concentrer les travaux du Sous-comité sur l'évaluation des progrès réalisés dans les négociations sur l'agriculture et sur la mise à disposition de mises à jour régulières sur les incidences développementales liées au coton. Ils n'ont pas pu s'accorder sur le point de savoir s'il fallait aborder « d'autres » sujets, comme le proposent les États-Unis, notamment les questions plus larges ayant trait aux textiles, relevant de l'accès aux marchés pour les produits industriels et de la facilitation des échanges.

Au début du processus, le groupe des pays africains Membres de l'OMC a présenté une proposition appelant à des réformes radicales dans le commerce du coton et de ses sous-produits, notamment les textiles. D'autres ont toutefois fait valoir que toute réforme devrait être prise en compte dans les négociations plus larges en cours dans l'agriculture, et non au sein du Sous-comité. Les États-Unis ont déclaré que des réductions dans des domaines spécifiques des discussions générales, tels que le soutien interne, affecteraient les programmes américains sur le coton. Les pays africains ont fait part de leur déception face à l'absence de réponses écrites à leur proposition. Ils ont averti que les pays africains producteurs de coton veilleraient à ce que la question ne soit pas négligée lors de la Conférence ministérielle de HongKong.